

Présentation des sessions courtes de formation 2020 Format masterclass

Le Congrès des notaires de France est un lieu de réflexion, de formation et de partage. Les travaux 2020 se déroulent sous un format de quatre commissions en plénières et d'un programme de sessions courtes fondées sur une approche concrète de la pratique notariale.

Le thème est : **Protéger** - les vulnérables, les proches, le logement, les droits

Ces formats courts rencontrent un succès grandissant au fur et à mesure que leur organisation se professionnalise. Cette demande est cohérente au regard de ce qui se pratique dans les congrès : le public souhaite pouvoir composer à la carte son programme et accéder aux contenus à tous moments.

2 types de masterclass lors du 116e Congrès sont proposés aux congressistes :

- 30 physiques en direct, présentiels en entrée libre sur place en dehors des horaires des commissions. Les sessions seront enregistrées et filmées puis mises en ligne sur la médiathèque du site www.congresdesnotaires.fr pour une durée de 1 an.
- **Nouveauté 2020 : les e-masterclass**
Entre 16 et 20 digitales pré-enregistrées, disponibles avant (avec pré-inscription au congrès) / pendant et après le congrès -> sur la médiathèque du site www.congresdesnotaires.fr et lors du congrès en retransmission.
Avec la forte montée du numérique, nous avons ajouté un format digital permettant de visionner l'intégralité des contenus avant / pendant et après l'événement sur tous types de supports digitaux.

2 espaces les accueilleront en simultané au cœur de l'exposition du congrès :

- Salle Paris
- Salle-Passy

1. Masterclass en direct

Format : 30 mns + 15 mns Q/R soit 45 mns

Nombre : 30 maxi

Lieu : Salle Paris + Salle Passy situées au cœur de l'exposition

Plages horaires :

Jeudi 4 juin => 12H30 -14H00 / 17H00 18H30

Vendredi 5 juin => 11h30 – 14h00 / 16h30 – 18h30

Samedi 6 juin => 11h30 – 14h00

Diffusion :

- Pendant le congrès : en direct sur site
- Après les sessions du congrès : contenu disponible quelques heures après en replay sur la médiathèque du site www.congresdesnotaires.fr

Détails techniques :**- Sur place :**

Est mis à la disposition des intervenants : 1 ordinateur PC, 2 micros, 1 vidéoprojecteur + écran.

Autorisation d'enregistrement et de diffusion :

- Condition préalable : signature de l'autorisation d'enregistrement et de diffusion à renvoyer au plus tard pour le **20 janvier 2020** (document joint).

Les sessions seront enregistrées et filmées puis mises en ligne sur la médiathèque du congrès (www.congresdesnotaires.fr). Replay réservé aux congressistes pour une durée de 1 an après le congrès.

Planning :

- Renvoi du formulaire (page 3) au plus tard pour le **20 janvier 2020**
- Support de présentation PowerPoint charté vierge (modèle fourni /document joint)
- Date limite de réception du support PowerPoint complété : **30 avril 2020**

2. Masterclass digitales

Format : 20 à 30 mns

Nombre : Entre 16 et 20

Lieu : Salle Paris + Salle Passy situées au cœur de l'exposition

Plages horaires : en continue (en dehors des horaires des commissions)

Jeudi 4 juin : 8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00 / 18h30 - 20h00

Vendredi 5 juin : 8h00 – 11h30 / 14h00 – 16h30 / 18h30 – 20h30

Samedi 6 juin : 8h00 – 11h30 / 14h00 – 18h00

Diffusion :

- Avant le congrès (*à partir du 15 mai*) : chaque inscrit reçoit, dès son inscription, un code pour les visionner.
- Pendant le congrès : en continu entre les masterclass en direct
- Après le congrès : contenu disponible en replay pour une durée de 1 an après le congrès

Autorisation d'enregistrement et de diffusion :

- Conditions préalable, signature de l'autorisation d'enregistrement et de diffusion à renvoyer au plus tard pour le **20 janvier 2020** (document joint).

Les sessions seront enregistrées et filmées puis mises en ligne sur la médiathèque du congrès (www.congresdesnotaires.fr). Replay réservé aux congressistes pour une durée de 1 an après le congrès.

Planning :

- Renvoi du formulaire (page 3) au plus tard pour le **20 janvier 2020**
- Livraison du texte intégral de votre intervention sous format Word : **3 février 2020**

Informations complémentaires :

Les notaires de l'équipe travaillant à titre bénévole et afin de conserver au Congrès son caractère altruiste, les intervenants ne sont pas rémunérés, ni défrayés et devront supporter le coût de leur inscription. Les intervenants pourront participer gracieusement aux trois soirées du congrès. Cette invitation est valable à titre personnel et individuel.

Contacts : **Michelle Zefel** –Responsable des masterclass et de la communication – michelle.zefel@notaires.fr
Elisabeth Dupart-Lamblin – secrétaire générale - elisabeth.lamblin@congresnotaires.fr
Association Congrès Notaires de France : 01 44 69 03 09

L'Association Congrès Notaires de France adresse d'ores et déjà ses remerciements aux personnes et aux organisations qui participeront à ces sessions de formation.

